



Meeting Syndical

Lamotte-Beuvron

1er septembre 2016

LES MINISTRES À CHAMBORD...



LES AGRICULTEURS À LAMOTTE BEUVRON
TRACENT LEUR AVENIR !

Nos propositions — Nos acquis — Nos actions



Sortir de la crise & se donner des perspectives

Crise, faillite, intempérie, accaparement de la valeur ajoutée, prix, normes, contraintes, et au final, exaspération, découragement, pour ne pas dire désespoir. Voilà ce qui caractérise depuis trop longtemps le secteur agricole et plombe l'ambiance dans les exploitations françaises. Du nord au sud, dans le secteur des grandes cultures, des cultures spécialisées comme dans l'élevage, **plus aucun producteur n'est épargné.**

Il faut immédiatement **aider tous les agriculteurs à passer le cap de cette situation dramatique.** Et dans la foulée, sans perdre de temps, il faut prendre des mesures leur donnant des perspectives, leur donnant envie de croire encore en l'avenir de leur métier.

C'est le sens des **propositions que nous mettons sur la table** aujourd'hui. Parce que notre agriculture, familiale et riche de sa diversité, est une chance pour la France, son économie, ses emplois, son environnement.

Il est temps que chacun s'en rende compte !

DES MESURES D'URGENCE POUR PASSER LA CRISE



POUR FAIRE FACE AUX BESOINS DE TRÉSORERIE LES PLUS URGENTS, NOUS DEMANDONS :

- La mise en place d'un plan de refinancement de l'agriculture :
 - Un accès facilité à tous les prêts de trésorerie par des garanties négociées collectivement et dont le coût doit être pris en charge au moins en partie par l'Etat
 - Une mobilisation des banques pour traiter ces demandes le plus rapidement et le plus simplement possible
- **La prise en charge de la totalité des intérêts des prêts** pour les jeunes installés depuis moins de cinq ans
- **La prolongation de l'année blanche et des dispositifs du Fonds d'Allègement des Charges** au-delà du 31 octobre avec des garanties appropriées permettant un accès facilité et un traitement des dossiers plus rapide.
- **Un plan de soutien exceptionnel de l'Union Européenne suite aux récoltes catastrophiques de l'année**
- **Le versement anticipé de l'avance de trésorerie des aides PAC 2016** à tous les agriculteurs.
- **Une utilisation optimale des enveloppes européennes** annoncées le 18 juillet dernier dans un nouveau paquet d'aides, principalement destinées au secteur laitier et **le doublement des 49,9 M€ d'aides communautaires par l'Etat Français.**



AGIR SUR LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

- Mettre en place immédiatement une enveloppe nouvelle de **prise en charge de cotisations sociales pour les exploitants les plus touchés**
- Prolonger **l'option pour l'assiette annuelle des cotisations (n-1)** pour l'année 2017, pour que les cotisations soient basées exceptionnellement sur les seuls revenus 2016
- Mettre en place le **dégrèvement total de la TFNB** pour toutes les parcelles touchées par les intempéries.



AIDER CEUX QUI ONT SUBI DES CATASTROPHES CLIMATIQUES

- Obtenir de l'Etat un accompagnement exceptionnel de l'assurance climatique compte tenu de l'ampleur des sinistres.
- Indemnisation par le FNGRA des risques non couverts par l'assurance comme les impossibilités d'ensemencement ou la perte de qualité blé dur.
- Systématiser les protocoles d'indemnisation entre agriculteurs et collectivités dans les zones d'expansion de crues.
- S'assurer que toutes les dérogations permettant le versement des aides PAC dans leur intégralité sont appliquées conformément aux engagements pris par le Ministre.

ASSURER DES NIVEAUX DE PRIX DÉCENTS AUX AGRICULTEURS PAR :

⇒ UN ETAT GARANT D'UNE JUSTE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE À TRAVERS DES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES (loi Sapin II, perspective de révision de la LME)

- Inverser la **logique de construction du prix**. Le prix doit se construire, en premier lieu, au maillon de la production, pour ensuite être pris en compte dans les négociations effectuées à l'aval de la filière
- **Prendre en compte les coûts de production** en agriculture dans les contrats amont et aval, produits à marques et Marques de distributeurs
- **Exiger la transparence des comptes des entreprises privées** par le renforcement des sanctions en cas de non-respect de cette obligation

⇒ UNE ORGANISATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DU REVENU DES PRODUCTEURS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

- Organiser une **massification de l'offre** en regroupant les OP.
- Démultiplier les initiatives de **contractualisation tripartite**, engageant producteurs, industriels et distributeurs.
- Renover et renforcer la **coopération** agricole en :
 - * Renforçant l'ancrage territorial.
 - * Assurant une transparence sur l'activité des filiales
 - * Développer la coopération entre coopératives.
- Redonner un rôle prépondérant aux **interprofessions** au niveau national et régional dans les stratégies de filières et inter-filières.

⇒ UNE SENSIBILISATION DES CONSOMMATEURS

- **Construire des pactes alimentaires régionaux** entre la restauration hors domicile, la distribution, les pouvoirs publics, les régions, les chambres consulaires, les interprofessions et les consommateurs
- Concrétiser les avancées sur **l'étiquetage de l'origine des produits pour accélérer l'application concrète**
- Orienter l'approvisionnement de la **Restauration Hors Foyer** en faveur de nos productions

⇒ LA MISE EN PLACE DES FONDS D'APPUI DANS LES INTERPROFESSIONS EN VUE DE RESPONSABILISER CHAQUE ACTEUR FACE À LA VOLATILITÉ DES PRIX

⇒ LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES BILATÉRALES, PAR EXEMPLE LES NÉGOCIATIONS SUR LE TTIP, QUI FONT PLANER UNE MENACE SUR LA PRODUCTION AGRICOLE FRANÇAISE OU EUROPÉENNE.

AGIR POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET LA RÉDUCTION DE CHARGES

⇒ DÉFENDRE UNE FISCALITÉ PLURIANNUELLE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES.

- Améliorer les outils dédiés à la **gestion des risques (DPA, Moyenne triennale, à-valoir social...)** et faciliter l'épargne de précaution.
- Bâtir une **fiscalité adaptée** en baissant les prélèvements sur les bénéfices réinvestis dans l'entreprise à travers un impôt sur les sociétés adapté aux spécificités agricoles.
- **Promouvoir l'assurance récolte** dans la politique de gestion des risques en continuant à **améliorer le dispositif**.

⇒ RÉDUIRE LES CHARGES

- Mettre en place la **TVA sociale** et supprimer totalement les **cotisations famille et maladie**.
- Refuser la mise en place du **compte Pénibilité** tel qu'il est envisagé à l'heure actuelle.

⇒ FAVORISER L'INVESTISSEMENT, LA MODERNISATION ET L'INNOVATION

- Favoriser **l'investissement productif** :
 - * Face au besoin de modernisation de l'agriculture française, **construire, par filière, des politiques d'investissement productif** réfléchies et coordonnées en utilisant tous les leviers financiers mobilisables.
 - * Créer un fonds de garantie au moment de l'installation dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et la BPI, compatible avec les aides à l'installation existantes actuellement.
 - * Mobiliser des moyens financiers publics suffisants pour les investissements nécessaires à la pérennisation des élevages en zones vulnérables (mise aux normes)
- Miser sur **l'innovation en confortant** les Investissements d'Avenir et leurs financements, dans le domaine de l'agroéquipement, de la robotique, du numérique, de la génétique, de la protection des plantes, de l'économie circulaire...
- Favoriser l'investissement dans les **Energies Renouvelables** notamment par des tarifs de soutien qui permettent l'émergence des filières biomasse et photovoltaïques.
- Faciliter le **stockage de l'eau et l'irrigation** pour s'adapter au changement climatique (sécheresse et inondations), notamment par la réduction des délais administratifs et les possibilités de recours.

⇒ RÉNOVER LES NORMES EN AGRICULTURE

- Simplifier et mettre en cohérence les **normes** en agriculture et s'assurer de leur applicabilité et de l'équivalence des charges avec les autres producteurs européens en s'appuyant sur le comité de rénovation des normes qui réunit la profession et les administrations.
- Simplifier le montage des **projets d'installations classées et Eau** pour les agriculteurs.

FAIRE DE LA PAC 2020 UN VÉRITABLE OUTIL AU SERVICE DES AGRICULTEURS :

- Défendre le **budget de la PAC** pour défendre une politique agricole **commune**.
- Construire une PAC capable de faire face à la **volatilité des prix** et de donner aux agriculteurs les moyens de résister aux aléas de l'activité agricole.
- Mettre sur pied, dans la PAC des outils de gestion des risques efficaces
- Conserver des **aides couplées** à la production pour les secteurs fragiles et stratégiques.
- Mettre en place des solutions adaptées pour les **zones intermédiaires** et reprendre la définition des **zones défavorisées** sans se limiter aux critères pédoclimatiques.
- Obtenir la prolongation du programme d'aides viticoles de l'OCM, pour la période 2019-2023

REDIRIGER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES STRATÉGIES DE FILIÈRES VERS L'INSTALLATION

- **Favoriser fiscalement l'accès au foncier** pour l'installation, en donnant un avantage au bailleur qui loue à un jeune.
- **Faire baisser le coût des installations** et impliquer les filières qui doivent s'engager auprès des jeunes pour la construction du projet d'installation.
- Conforter les **outils de régulation du foncier** tel que le contrôle des structures ou les SAFER, pour assurer une plus grande transparence des mutations foncières.
- Créer un **véritable statut de l'agriculteur professionnel**.
- Mettre en place le **Registre des actifs agricoles** prévu dans la loi d'avenir de 2014.
- Améliorer **l'accompagnement humain des cédants** pour la transmission

REMETTRE LE MÉTIER D'AGRICULTEUR AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

➡ BIEN-ÊTRE ANIMAL

- Valoriser le **professionnalisme et le travail** constant et responsable des éleveurs.

➡ ENVIRONNEMENT

- Passer d'une **logique de sanctions à une logique de contrats rémunérateurs** pour les agriculteurs engagés en faveur de la préservation de l'environnement (biodiversité, inondations, captages, climat...) : contrats pour **prestation de services environnementaux, fonds carbone dans chaque interprofession**.
- Appliquer de manière pragmatique la **loi biodiversité** adoptée en juillet 2016 afin de maintenir une activité agricole productive.
- Renforcer la **recherche, le conseil et valoriser les bonnes pratiques** pour la protection des cultures.
- Développer une **politique de l'eau** plus pragmatique.

➡ FAUNE SAUVAGE

- Renforcer **les mesures de gestion, de prévention et d'indemnisation** des **dégâts de grands gibiers**.
- Simplifier les **procédures de classement des nuisibles**.
- Faire le choix du **pastoralisme** sur l'ensauvagement des territoires en demandant notamment le déclassement du loup dans la convention de Berne et la directive habitats.



Les acquis de nos combats





ASSURER L'OBTENTION DES AIDES PAC

- **Déclaration PAC** : report de la date de dépôt des dossiers PAC 2016 d'un mois.
- **ATR** : mise en place d'une procédure d'apport de trésorerie remboursable payée au 15 octobre pour la Campagne 2016 et portée à 90% au lieu des 50% habituels. Extension de l'ATR aux agriculteurs en procédure collective. Obtention d'une revalorisation de l'ATR pour les jeunes sans références passant de 106€ à 200€.
- **SNA** : tri des SNA inférieures à 0,49 ares et rétroactivité des SNA de la campagne 2016 pour la campagne 2015.
- **Contrôle conditionnalité** : mise en place d'un système d'avertissement en cas d'anomalie mineure et élaboration d'une charte des contrôles.



PAC 2017

- **Aide couplée pour le Riz avec une enveloppe de 2 millions d'euros.**
- **Augmentation du seuil de prolificité pour l'aide Ovine** à 0,5 agneaux vendus par brebis, avec un accès à une aide minorée dès 0,3. L'aide à la contractualisation est renforcée.
- **ABL et ABA** : chaque vache (allaitante ou laitière) ne peut être primée qu'une seule fois par campagne.
- **Simplification** des critères d'accès aux soutiens aux protéines végétales



UNE BAISSÉ HISTORIQUE DES COTISATIONS SOCIALES ET DES MESURES D'URGENCE POUR LES EXPLOITANTS LES PLUS TOUCHÉS PAR LA CRISE

- **Baisse de 7 points des cotisations sociales d'assurance maladie** à compter de 2016 et de manière pérenne.
- **Réduction de 3,1 points des cotisations familiales en 2015** pour tous les revenus inférieurs ou égaux à 42 478 €.

Soit au total, une baisse de 10 points des cotisations sociales en 2 ans.

- **Suppression totale de l'assiette minimum maladie** : jusqu'en 2015, tous les agriculteurs dont le revenu annuel était inférieur à 4 184 € étaient redevables d'une cotisation minimale d'assurance maladie de 833 €. Cette base de cotisation, diminuée en 2015, a été supprimée en 2016. Un exploitant qui ne dégagne pas de revenu ne paye donc plus de cotisation maladie/maternité.
- **Possibilité d'opter pour un calcul des cotisations sociales sur l'année N-1 en 2015 et 2016 et de retour à la moyenne triennale dans la foulée**, pour les chefs d'exploitation dont les revenus professionnels sont inférieurs à 4 441 € (11% du Plafonds de la sécurité sociale).
- **Prise en charge des cotisations MSA** : en 2015 et sur les 6 premiers mois de 2016, 110 Millions d'€ ont été consacrés aux prises en charge des cotisations des exploitants en difficulté (contre 30 M€ par an habituellement).
- **Report automatique des cotisations MSA dues en 2016** pour les chefs d'exploitation dont les revenus professionnels 2015 sont inférieurs à 4 441 €. Le report de cotisations sociales d'un an sera reconductible dans la limite de 3 ans, sans pénalité ni majoration de retard.



RÉDUIRE LES CHARGES

- **Compte Pénibilité** : toujours opposée au dispositif, FNSEA JA ont obtenu des avancées parmi lesquelles : le report de la déclaration de 6 facteurs de pénibilité sur 10 au 1er juillet 2016, la suppression de la fiche individuelle de pénibilité, ou encore la possibilité de rectifier sans pénalité la déclaration jusqu'au 30 septembre 2016.
- **Coût du travail** : pérennisation du dispositif d'exonération « occasionnel ». Mise en place du CICE financé en partie par la TVA.
- **La complémentaire santé** : exclusion du régime collectif des salariés ayant un contrat d'une durée égale ou inférieure à 3 mois et mise en place du versement santé pour ces salariés dans des conditions simples et sécurisées pour l'employeur.
- **GNR** : le remboursement forfaitaire est pérennisé jusqu'en 2016.
- **Apprentissage, travaux dangereux** : simplification de dérogation aux travaux dangereux et en hauteur pour les jeunes de moins de 18 ans en formation professionnelle.



PLUS DE BON SENS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

- **Rénovation des normes en agriculture** : mise en place du Comité Profession / Pouvoirs Publics avec pour le double objectif d'anticiper les nouvelles normes pour agir sur leur applicabilité et le respect de l'équivalence des charges avec les autres producteurs européens et de simplifier et mettre en cohérence les réglementations existantes.
- **Cours d'eau** : sécurisation des pratiques des agriculteurs par l'obtention d'une définition législative des cours d'eau, fondée sur trois critères cumulatifs et la réalisation en cours de cartographies départementales.
- **Directive nitrates** : abandon des interdictions d'épandage sur les sols en forte pente, maintien du stockage au champ et remise en cause de certaines zones vulnérables 2012, permettant aux éleveurs concernés de disposer de délais supplémentaires pour les mises aux normes.
- **Produits phytosanitaires autorisés** : autorisation débloquée pour une centaine de produits au motif que le retrait de substances actives est du niveau européen, relance du dispositif de dérogations 120 jours pour les usages orphelins et les cultures mineures.
- **Ecophyto** : évolution des indicateurs de suivi, en intégrant la dynamique de la recherche, du conseil et les efforts des agriculteurs, reconnaissance pour les certificats d'économie de produits phytosanitaires des actions visant la réduction d'impact et priorisation de financements complémentaires vers les exploitations agricoles.
- **ICPE** : rehaussement des seuils Autorisation des élevages de bovins viande et de vaches laitières. Suppression du contrôle périodique pour les 10 000 élevages concernés du régime Déclaration. Mise en œuvre d'un programme d'aide (10 millions d'euros) aux investissements matériels en faveur de la qualité de l'air (volailles et porcs). Diminution des délais d'instruction des dossiers par l'Administration.
- **SDAGE** : grâce à la mobilisation des Chambres d'agriculture et du Syndicalisme majoritaire, des réécritures permettent de préserver l'élevage et l'irrigation (cas notamment en Loire-Bretagne et en Adour-Garonne).
- **Irrigation** : levée du moratoire sur le financement par les Agences de l'eau des projets de retenues de substitution pour la réalisation de nouveaux projets de stockage de l'eau.



FACE AUX CRISES, APPORTER DES SOLUTIONS DE COURT TERME

- **Plan de Soutien Elevage** : plusieurs mesures ont été annoncées le 22 juillet, le 3 septembre 2015 et le 26 janvier 2016. Au total, ce sont 150 millions d'euros pour le FAC, une enveloppe ouverte pour l'année blanche (financée autant que de besoin), 100 millions d'euros de cotisations MSA pris en charge qui ont permis de soulager les trésoreries. L'option exceptionnelle MSA n-1 et la suppression de l'assiette minimum maladie ont également permis de réduire les charges pour les exploitations en difficultés.
- **Extension de l'année blanche au 31 Octobre 2016** (volets B et C du FAC) pour les filières animales et végétales. Une enveloppe de 25 millions d'euros doit permettre de répondre aux besoins de financement de la mesure.
- **Plan de soutien communautaire** : le 18 juillet la Commission a annoncé la mise en œuvre d'un **schéma volontaire de réduction de la production de lait** pour une enveloppe de 150 millions d'euros (indemnisation de 140 euros la tonne de lait produit en moins), et un **dispositif de soutien aux éleveurs** fléchi prioritairement sur le secteur laitier avec une enveloppe de 49,9 M€ pour la France qui peut faire l'objet d'un co-financement national. Les plafonds de stockage public de beurre et de poudre de lait ont été doublés en mars 2016. La période de stockage privée et de l'intervention publique pour la poudre de lait a été étendue jusqu'à fin février 2017.
- **FCO** : commande publique de 20 Millions de doses de vaccin pour 2016, prise en charge par l'Etat. Prise en charge par l'Etat des tests PCR pour les veaux de moins de 70 jours. Concernant l'indemnisation des éleveurs impactés d'ici juin 2016, une enveloppe provisionnée par le programme FMSE et par l'Etat de plus de 30 millions d'euros est prévue. Ouverture de marchés extérieurs suite aux négociations bilatérales.
- **Influenza aviaire** : adaptation des mesures de biosécurité à tous les types d'élevage et indemnisation permettant de compenser les préjudices des éleveurs impactés (130 M€).
- **Inondations et PAC** :
 - ◆ Application du cas de force majeure pour les parcelles touchées par les inondations indépendamment de la déclaration de la commune en zone de catastrophes naturelles. Même si les cultures ne sont pas suffisamment couvrantes, ces parcelles pourront prétendre aux DPB, paiement redistributif, et paiement vert.
 - ◆ Possibilité de modification des cultures intermédiaires comptant pour les SIE
 - ◆ Des dérogations concernant les obligations de couverture des sols pour répondre à la directive Nitrates (CIPANs) peuvent être demandées aux Préfets de Région.
- **Incidents climatiques en viticulture** :
 - ◆ Suite aux épisodes climatiques des mesures de soutien ont été obtenues : achat de vendange, dégrèvement de TFNB, report voire prise en charge de cotisations sociales, accompagnement bancaire, chômage partiel et formation.
 - ◆ Une dérogation à l'interdiction des traitements aériens a été obtenue pour les vignobles alsaciens en forte pente, dans un contexte où les fortes pluies ne permettaient pas une intervention au sol.

- **Relation commerciale – GMS**

Augmentation des sanctions contre la GMS : renforcement des sanctions grâce à la création du pouvoir d'injonction de la DGCCRF et la création de l'amende administrative permettant une plus grande efficacité de son action.

Encadrement des promotions : arrêté ministériel obtenu pour la viande porcine pour mettre fin aux braderies pratiquées en GMS.

Recours collectifs des OP contre les entreprises en cas de non-respect des contrats : une OP peut désormais agir en justice au nom et pour le compte de ses adhérents pour faire appliquer les contrats.

Accélération de la mise en place de contrats tripartite

Evolution positive des discours des enseignes de la GMS vers une meilleure prise en compte de l'origine France dans les approvisionnement, vers plus de proximité et de local.

- **Mise en avant des produits français.**

RHF : mobilisation de l'Etat et des collectivités pour favoriser l'approvisionnement local en restauration collective grâce aux actions du réseau dans les cantines et auprès des acteurs publics. Edition d'un guide juridique par le ministère visant à préciser les règles permettant d'orienter l'approvisionnement de la restauration collective publique.

Généralisation des logos « Origine France » : déploiement important dans les GMS des démarches interprofessionnelles Viandes de France, fruits et légumes, pommes de terre et fleurs de France, qui permettent de pallier le déficit de réglementation au niveau européen.

Clarification de la loi Evvin : distinction entre information et publicité sur le vin.

Tour de France : valorisation du patrimoine viticole français grâce à des pavillons des vins au niveau des villages de départ et d'arrivée.

Politique d'approvisionnement : changement de politique de certaines entreprises, suite aux pressions syndicales, pour se réorienter vers des approvisionnements en viande française.

- **Etiquetage de l'origine**

L'étiquetage de l'origine du lait dans les produits laitiers et de la viande dans les plats préparés sera mis en place en France à partir du 1^{er} janvier 2017, pour une durée de deux ans. Le décret entérinant ce dispositif a été publié le 21 août 2016. Les seuils d'incorporation de viande ou de lait, à partir desquels l'étiquetage est obligatoire, seront au maximum de 50% et déterminés par un arrêté en cours de discussion.

Nette avancée depuis le 1^{er} avril 2015 avec l'étiquetage obligatoire en UE du pays de provenance **des viandes non transformées** de porc, volaille, ovin, caprin.



MIEUX FAIRE FACE AUX ALÉAS, S'INSTALLER ET INVESTIR

- **Déduction pour aléas** : assouplissement de la mesure, notamment autour des conditions d'utilisations et la multiplication des plafonds annuels.
- **Dispositif assurantiel** : assurance socle permettant de faire face au coup dur et subventionnée au taux maximal de 65 %, d'un niveau complémentaire (subventionné au taux maximal de 45 %) et d'un troisième niveau de garanties complémentaires non subventionnable.
- **Amortissement accéléré** pour les investissements dans les bâtiments d'élevage.
- **Mise en place de l'observatoire européen de la viande.**
- **Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (PCAE)** : augmentation des capacités d'engagements du ministère de l'agriculture de 30 M€ en 2016. Le montant annuel investi s'élèvera à 350 M€ jusqu'en 2017 (crédits publics : Etat, régions et FEADER).
- **Le programme d'investissements d'avenir (PIA)** : rallonge budgétaire de 30 M€ pour l'appel à projet sur la relance de l'abattage-découpe pour atteindre 50 M€. Le volet sur la modernisation des serres est aussi abondé de 7,3 M€ pour la campagne d'appel à projets 2016.
- **Méthanisation** : revalorisation du tarif d'achat pour les installations de cogénération existantes, exonération de fiscalité locale étendues aux pionniers, obtention de deux nouveaux objectifs biogaz dans la programmation des énergies renouvelables : celui du biogaz injecté qui doit atteindre 8 TWh en 2023 et celui du bioGNV (biogaz naturel véhicule) qui devra atteindre 2 TWh en 2023.
- **Photovoltaïque** : revalorisation du tarif à 10 % sur les petites puissances (inférieures à 100 kW), doublement des tranches des appels d'offres pour les installations entre 100 et 250 kW et obtention de volumes réservés au secteur agricole.
- **Biocarburants** : obtention d'objectifs pour les biocarburants avancés dans la programmation des énergies renouvelables : 3,4% pour la filière essence et 2,3% pour la filière gazole à 2023.
- **Installation** : déblocage des dossiers d'installation des jeunes après plusieurs mois de retard de la part du ministère et ouverture de nouvelles pistes de financements pour l'installation des jeunes. Assouplissement des sanctions pour les jeunes installés notamment sur les engagements liés au revenu. Dans le cadre de l'OCM vitivinicole, lancement d'un nouvel appel à projet concernant l'investissement destiné aux nouveaux installés



UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

- **Forfait** : le régime du forfait agricole est désormais remplacé par un régime de « micro-bénéfices agricoles » ou « micro-BA ».
- **Transparence pour les GAEC** : la transparence intégrale des GAEC est étendue jusqu'à quatre associés au crédit d'impôt congés et pour le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.



Voilà ce qu'on peut faire de
bien...

3 exemples d'actions

L'accord tripartite entre le Groupement des Producteurs de Porcs des Monts de Flandre, Westvlees et Lidl : du porc local et au juste prix en Hauts-de-France

Éléments de contexte

En pleine crise porcine, et dans un contexte tendu en Nord-Pas-de-Calais, des négociations sont lancées en octobre 2015 entre Lidl France, l'industriel Westvlees et le Groupement des producteurs de porcs des Monts de Flandre. Ce dernier regroupe 94 producteurs de porcs de la région Nord-Pas-de-Calais pour une production équivalente à 4000 porcs/semaine.

Objectifs

- ◆ Assurer des débouchés pour la production du Groupement
- ◆ Vendre du porc local, dans les enseignes Lidl locales
- ◆ Développer à terme le partenariat vers les produits transformés

Méthode

Alors que de nombreuses mobilisations syndicales avaient lieu contre Lidl, un travail relationnel et de négociation s'est engagé entre quelques producteurs et Lidl France, amenant à nouer un contact direct avec le co-gérant de l'enseigne Michel Biero, qui s'est montré réceptif au projet de vendre du porc régional.

Résultats

- ◆ Charte de commercialisation signée le 12 juillet 2016
- ◆ Vente de viande de porc fraîche sous la marque « *Ch'ti porc des Flandres* » dans les 120 Lidl des Hauts-de-France et dans les 3 entrepôts du distributeur
- ◆ 50% de la production du Groupement concernée. Lidl France commande ainsi près de 40 tonnes de porc au Groupement.
- ◆ Une prime de 0.40 centimes pour chaque kilogramme vendu, indépendamment du prix fixé entre l'industriel et le distributeur
- ◆ Un deuxième accord en cours de formalisation portant sur les produits transformés

Depuis le 1^{er} juin, les 120 Lidl des Hauts-de-France ainsi que les 3 entrepôts du distributeur ne vendent plus que de la viande de porc fraîche, d'animaux nés et élevés en Nord-Pas-de-Calais et transformés par Westvlees. La Charte de commercialisation a été signée le 12 juillet dernier par Luc Verspreet (Westvlees), Serge Soete (GPPMF), et Michel Biero.

La viande est commercialisée dans les enseignes Lidl sous la marque « *Ch'ti Porc des Flandres* ». Entre 2000 et 2500 porcs sont livrés chaque semaine, soit l'équivalent de 50% de la production des éleveurs du Groupement. En parallèle, pour chaque kilogramme vendu, chaque éleveur perçoit une prime de 0,40 centimes indépendamment du prix fixé entre l'industriel et le distributeur.

L'accord, signé pour une durée de six mois reconductible, ne concerne que la viande fraîche. Un deuxième objectif prévoit de l'élargir aux produits transformés, afin d'arriver à terme à un équilibre carcasse (en effet, pour le moment, 30% du cochon est commercialisé). Cette deuxième phase est actée et les échanges reprendront à la rentrée pour en définir les contours.

Un prix du lait indexé sur les coûts de production :

l'exemple de l'Association laitière Jura Bresse

Éléments de contexte

L'Association laitière Jura Bresse fut une des premières OP agréées en 2013. Regroupant 190 producteurs pour une production d'environ 90 millions de litres de lait sur le Jura, la Saône-et-Loire et le Doubs, 175 producteurs de l'Association travaillent avec Danone (75 millions de litres de lait). Plusieurs éléments sont entrés en compte lors de la renégociation de leur contrat-cadre avec l'industriel, le précédent arrivant à échéance en avril 2016.

Objectifs

- ◆ Maintenir la collecte de lait sur la zone de l'OP
- ◆ Assurer une stabilité des prix et une visibilité aux producteurs
- ◆ Assurer une sécurité aux producteurs en garantissant un revenu, notamment suite à la fin des quotas laitiers et à la variabilité du coût des intrants
- ◆ Un travail de réflexion s'est engagé dès 2014 pour répondre à des objectifs identifiés, notamment suite à un risque

Méthode

- ◆ Négociation à l'échelle de l'OP
- ◆ Réflexion menée avec le concours de la Chambre départementale sur les coûts de production
- ◆ Définition d'une « exploitation type » représentant celles de la zone couverte par l'OP

Historiquement, la zone de l'OP comptait plusieurs syndicats de vente de lait en Saône-et-Loire et dans le Jura qui avaient commencé à travailler ensemble dans les années 1990. Le précédent contrat ayant été négocié au niveau national, l'Association souhaitait, pour ce nouveau chapitre, mettre des éléments spécifiques dans la balance des négociations. Les membres avaient une réelle volonté de négocier avec Danone à l'échelle de l'OP. Un terrain favorable s'était constitué pour que cela soit possible. D'une part, l'Association regroupait des producteurs qui se connaissaient, qui maîtrisaient leur coût de production. Un accompagnement fort de la Chambre départementale de Saône-et-Loire existait, notamment pour la définition des coûts de production (des travaux avaient notamment engagés en 2013). L'engagement syndical de certains des membres a été un plus, notamment en termes de réflexion stratégique. D'autre part, les objectifs de l'Association recoupaient pour partie ceux de Danone.

Au vu de la zone de collecte, les débouchés pour dégager plus de volume étant limité, l'idée de travailler sur les prix pour la renégociation du contrat s'est rapidement imposée. Le prix du lait pouvait être indexé par rapport aux débouchés Danone. Cependant, le marché de l'ultra-frais étant sur une pente descendante, la réflexion s'est rapidement engagée pour une indexation sur les coûts de production. L'Association et Danone ont travaillé à la définition d'une « exploitation type » pour identifier les coûts moyens, tout en représentant au mieux les spécificités de la zone notamment en termes de litrage. Au final, 17 exploitations ont été retenues pour la définition de cette « exploitation type » servant de base à la définition de la formule.

Résultats

- ◆ Une formule-prix indexée à 100% sur les coûts de production
- ◆ Au premier semestre, le prix du lait s'élevait à 334 euros/1000L
- ◆ Association de la Chambre pour le travail sur les coûts de production
- ◆ Stabilité, sécurité de revenu et visibilité sur 6 mois des prix appliqués
- ◆ Maintien de la collecte sur la zone

En novembre 2015, les deux parties s'accordaient sur la méthode, pour un prix du lait 100% indexé sur les coûts de production en prenant en compte la variabilité du coût des intrants. En contrepartie, une baisse du volume acheté non chiffré contractuellement a été actée. La redistribution des volumes des exploitations en cessation d'activité ne se fait donc pas à 100%. Les prix sont réévalués tous les 6 mois, toujours sur la base définie via l'exploitation type. Le prix du premier semestre 2016 était fixé à 334 euros/1000L en prix de base, celui du second semestre à 324 euros (la baisse étant liée à la baisse du coût des intrants).

Cette négociation collective a donc permis d'atteindre les objectifs définis au départ par les producteurs de l'OP. Le travail en amont, la réflexion sur les coûts menés par les producteurs avec le concours de la Chambre, et l'historique du territoire ont été déterminants pour établir un rapport de force favorable, même si des difficultés ont été rencontrées tout au long de ce parcours. Depuis avril 2016, suite à une volonté des producteurs, l'OP propose par ailleurs une formation en négociation à ses membres.

« J'aime manger français » en Bretagne :

une initiative gagnant-gagnant au service des territoires

Éléments de contexte

En Bretagne, l'agriculture est un moteur pour les territoires. Les 1270 communes bretonnes comptent en moyenne 27 exploitations sur leur territoire, ce qui représente 135 emplois directs (dont 53 emplois agricoles et 46 emplois de l'agroalimentaire). L'agriculture en Bretagne, c'est aussi un chiffre d'affaire de 7.1 millions d'euros. Fort de ce constat, consommer français est un impératif pour maintenir les emplois et le dynamisme de nos territoires, ainsi que défendre la plus-value de nos filières. A l'initiative des syndicats, dès l'été 2014, une stratégie de reconnaissance du manger français s'est opérée dans la région, notamment afin d'impliquer les pouvoirs publics et responsabiliser les consommateurs sur les enjeux du « manger français ».

Objectifs

L'objectif affiché était d'augmenter la part des produits français consommée, quel que soit le type de produit, pour la restauration collective, les achats des ménages, en Bretagne mais aussi en dehors.

Méthode

- ◆ Organisation de groupes de travail JA/FNSEA pour la définition d'une stratégie d'action touchant l'ensemble des acteurs du territoire
- ◆ Création d'outils et montage d'actions de communication pour multiplier les terrains de sensibilisation (logo, actions lors de rassemblement publics, ...)
- ◆ Sensibilisation auprès des collectivités locales, des opérateurs RHD, GMS, élus et grands publics

Pour atteindre cet objectif, une démarche en plusieurs étapes a été construite basée :

- ◆ La sensibilisation du grand public en faisant appel au patriotisme alimentaire des consommateurs
- ◆ La sensibilisation des élus des collectivités territoriales locales afin d'obtenir leur engagement à privilégier les approvisionnements en produits français
- ◆ La sensibilisation des prestataires de services (sociétés de restauration, groupements d'achats) se traduisant notamment par l'envoi de courrier de sensibilisation et l'organisation de rencontres à tous les grossistes RHD bretons fin juillet (dont Metro, Brake, Pomona, Pro à Pro et Sodexo St Malo, un opérateur qui travaille en 100% français).
- ◆ La sensibilisation des établissements privés qui ont un service de restauration collective
- ◆ Un travail avec les interprofessions sur les éléments techniques différenciant les produits français des produits UE (viande bovine, porc, volailles ...)

Un logo « J'aime manger français » a été créé et est décliné sur différents supports afin de multiplier les terrains de sensibilisation. A l'initiative des producteurs, des journées « fermes ouvertes » se sont organisées, mais aussi des actions sur des événements régionaux (cours de cuisine lors des Terralies), des actions en GMS, des interventions et des conférences. Des partenariats avec les acteurs publics sont lancés. Ainsi, avec le concours du Conseil Départemental du Morbihan, une opération d'affichage dans les abribus s'est montée. A ces actions s'est ajoutée une réflexion sur les modalités logistiques de la démarche, en pensant des circuits de distribution pour faciliter l'approvisionnement (ex. Coop d'ici en Ille-et-Vilaine) et en tenant compte des impératifs découlant de la création de partenariat avec le secteur public.

Résultats

- ◆ Reconnaissance de la démarche auprès des pouvoirs publics
- ◆ Position de référence des groupes de travail « Manger français » pour la mise en œuvre d'approvisionnement en produits locaux
- ◆ Intérêts des distributeurs, contrats avec Système U, avec un résultat économique démontré lié à l'identification de l'origine des produits pour le consommateur.

Un premier bilan a été dressé fin 2015. Les élus et les pouvoirs publics se sont montrés réceptifs à la démarche, d'autant que l'approvisionnement des collectivités publiques en produits français fait désormais partie des priorités du gouvernement. Un des plus gros groupements d'achats pour le scolaire (70 collèges et lycées) a sollicité l'aide des porteurs du projet « Manger français » pour augmenter la part de produits d'origine française. Enfin, certains distributeurs s'engagent pour revaloriser les produits français en lait, viande bovine et porc depuis l'été 2015 (notamment Système U). D'ailleurs, des tests en rayon ont prouvé qu'un affichage clair permettait un report de 20% des achats vers les produits étiquetés d'origine France.